

**PLENARSITZUNG VOM 4. Dezember 2017  
SÉANCE PLÉNIÈRE DU 4 décembre 2017**

**Protection contre les crues et revitalisation des cours  
d'eau dans la région du Rhin Supérieur**

**Le Conseil Rhénan, lors de sa séance plénière du 4 décembre 2017 et sur proposition de la Commission Agriculture – Environnement – Climat – Énergie:**

1. rappelle que l'eau constitue un bien commun dont la sauvegarde est vitale et que la protection contre les crues est un élément essentiel de la solidarité transnationale le long du Rhin;
2. précise que de nombreuses mesures d'aménagement des cours d'eau ont déjà été mises en œuvre pour la protection contre les crues au niveau national comme aussi en coordination avec les pays voisins dans le cadre du programme intégré du Rhin;
3. constate cependant que les mesures du programme intégré du Rhin concernent au premier chef les communes et les structures intercommunales, qui mériteraient d'être davantage associées aux réflexions préalables tant au niveau politique que technique. Le Conseil Rhénan prie donc les États concernés de renforcer et d'élargir cette coordination à l'avenir;
4. constate par ailleurs que les rivières, lacs, plans d'eau sont devenus d'une manière générale de précieux sites de loisirs de proximité, très appréciés par les citoyens;
5. et que leur sauvegarde et leur aménagement constituent un pan essentiel des mesures environnementales en France, en Allemagne et en Suisse;
6. préconise par conséquent de promouvoir une collaboration plus étroite dans ce domaine, notamment par des échanges d'informations et d'expériences entre les administrations et les structures en charge de l'aménagement des cours d'eau et du Rhin.

Le Conseil Rhénan adresse la présente résolution:

- en France: au Ministère de la Transition écologique et solidaire, à la Préfecture de la Région Grand Est;
- en Allemagne: au Ministère fédéral de l'Environnement, de la Protection de la Nature, de la Construction et de la Sûreté nucléaire, au Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Gestion énergétique du Bade-Wurtemberg, au Ministère de l'Espace rural et de la Protection des consommateurs du Bade-Wurtemberg, au Ministère de l'Environnement, de l'Énergie, de l'Alimentation et des Forêts du Land de Rhénanie-Palatinat;
- en Suisse: à l'Office fédéral de l'Environnement et à la Conférence des Gouvernements de la Suisse du Nord-Ouest;
- à la Conférence du Rhin Supérieur.